Compte Rendu du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Régis GREVIN, Maire.

Présents: Mrs GREVIN Régis, VANDERSTICHELE Francis, FRION Arnaud, BOYENVAL

Hubert, WEINMANN Philippe, Michel D'ENGREMONT, Bernard DERAMBURE Mmes

VANDERSTICHELE Céline, MERLETTE Claire, Émeline DURAND

TOPART Vanessa.

Absents: TOPART Vanessa (pouvoir donné à Émeline DURAND)

Secrétaire de séance : Émeline DURAND

1- Subventions attribuées aux différentes associations

Le Conseil Municipal décide de déterminer le montant des subventions attribuées à ces différentes associations.

- Le Conseil décide d'allouer la somme de 1000 € à l'Association du comité des fêtes ployronnais (Émeline DURAND, Bernard DERAMBURE, Céline VANDERSTICHELE et Vanessa TOPART ne prennent pas part au vote).
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 80 € à l'Association de la lutte contre le cancer.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association des Résidents et Amis, « La Compassion ».
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association du Souvenir Français.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 35 € à l'Association Juin 1918 Mémoire des Chars.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 60 € à l'association des anciens combattants.

2- Vote du compte de gestion 2021

- Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du Trésor Public de Saint Just en Chaussée.
- Les résultats du compte de gestion sont en accord avec le compte administratif 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le compte de gestion du Trésor Public.

3- Vote du compte administratif 2021

Monsieur Michel D'ENGREMONT, le doyen d'âge, présente le compte administratif 2021. Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	128 383.23	22 416.19
RECETTES	123 442.20	11 145.45
DEFICIT DE	-4 941.03	
FONCTIONNEMENT 2021		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		-11 270.74
2021		
REPORT 2020 (002 / 001)	137 673.21	77 580.98

Soit un résultat cumulé de : + 199 042.42 euros.

Monsieur le Maire, sort de la salle et les membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

Monsieur Michel D'ENGREMONT, doyen d'âge prend la parole et met au vote au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2021. (Monsieur le Maire ne vote pas le compte administratif).

4- Affectation des résultats

Statuant sur l'affectation du résultat :

Constatant que le Compte Administratif présente : un résultat de clôture de Fonctionnement de 132 732.18 € un résultat de clôture d'Investissement de 66 310.24 €

décide à l'unanimité d'affecter sur le budget 2022 :

à la section d'INVESTISSEMENT Recettes un excédent reporté au compte 001 : 66 310.24 €

à la section de FONCTIONNEMENT Recettes un excédent reporté au compte 002 : 132 732.18 €

5- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

TAXE SUR LE FONCIER BATI 42.04 % TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 47.96 %

6- Vote du budget primitif 2022

Après avoir entendu la proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022, arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>:

Dépenses : 231 164.18 € Recettes : 231 164.18 €

<u>Section d'investissement</u>:

Dépenses : 71 928.24 € Recettes : 71 928.24 €

7- Travaux entretien voirie confiés à la communauté de communes du plateau picard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2022.

Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2022, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de réaliser au cours de l'année 2022 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

- Impasse du Moulin Grévin réparation enrobés à chaud 851.20 € HT (révision des prix possibles en mai 2022)
- Grande rue réparation enrobés à chaud + revêtement gravillonnage sur une partie d'environ 230 mètres du numéro 1 jusqu'à la ruelle Mangaut 3 731.52 € HT (révision des prix possibles en mai 2022)

Décide d'inscrire au budget de l'année 2022, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service.

8- Tarif des festivités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2022 :

- Repas des aînés 45 € maximum par personne de 65 ans et plus, offert par la commune aux aînés, aux membres du conseil municipal ainsi qu'à leurs conjoints respectifs. Repas chaud préparé par un restaurant.
- Repas communal : 25 € par personne pour les habitants, 28 € pour les personnes extérieures, gratuit pour les enfants jusqu'à leur 12 ans inclus, et 8 € pour les enfants de 13 à 18 ans.
- Décide d'organiser une sortie offerte pour les jeunes jusqu'à leur 18 ans inclus au 31/12/2022 dans un parc d'attraction, entrée et transport en bus offert par la Commune. Les personnes extérieures peuvent utiliser le transport en bus gratuitement mais doivent payer leurs entrées au parc d'attraction.

9- Questions diverses

- Claire MERLETTE: Signale que le panneau « rue du bois roux » n'est plus accroché dans cette rue. Monsieur le Maire fera l'inventaire des plaques de rues dans le village pour remplacer les plaques usées ou manquantes. Madame Céline VANDERSTICHELE propose d'aider au recensement des plaques de rues.
- <u>Émeline DURAND</u>: fait un petit point sur le projet « arbres ». Monsieur le Maire informe qu'il reste des arbres à planter à l'automne. Dès la fin du chantier, une inauguration aura lieu et sera organisée avec la Région des Hauts de France qui subventionne le projet.
- Philippe WEINMANN: demande à ce que les arbres sur le chemin situé à la sortie du Ployron en direction de Tricot soient taillés. Il dit que ceux-ci gênent pour circuler en voiture, la route n'est pas assez large pour le croisement des véhicules. Monsieur le Maire se charge de gérer cela avec le propriétaire de la parcelle des arbustes.
- Monsieur le Maire informe que l'état des travaux du logement communal est identique à la situation de la réunion précédente. Il reste des travaux en électricité, l'aménager de la cour, et le garage. Des élus vont venir aider à finir les travaux et fixe la date au 30 avril 2022 pour avancer au plus vite. La commission d'attribution du logement communal se réunira le 30 avril 2022 pour mettre en place les conditions du bail et d'éligibilité des demandeurs.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 53.

Le Maire	Le 1^{er} adjoint	Le 2^{ème} adjoint		
R. GREVIN	A. FRION	C.VANDERSTICHELE		
Présent	Présent	Présente		
Les conseillers municipaux				

V.TOPART Absente (pouvoir donné à Émeline DURAND)	H.BOYENVAL	M.D'ENGREMONT	F.VANDERSTICHELE
	Présent	Présent	Présent
C.MERLETTE	B.DERAMBURE	E.DURAND	P.WEINMANN
Présente	Présent	Présente	Présent